



Coupe Nationale Vétérans , niveau départemental - Règlement

Article 1 : Organisation

La Coupe Nationale Vétérans est organisée par la commission sportive du Comité départemental de Tennis de table de la Somme (CDTT 80)

Elle est placée sous la responsabilité d'un juge-arbitre désigné par cette commission.

La Coupe Nationale Vétérans est qualificative pour les échelons régional et national.

Article 2 : Conditions de participation

La Coupe Nationale Vétérans est réservée aux joueurs et joueuses licencié(e)s à la FFTT âgé de 40 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours

Article 3 : Date et droits d'inscription

Aucune ne sera prise en compte si le règlement n'est pas joint à l'inscription

Article 4 : Les tableaux

La Coupe Nationale Vétérans comporte 3 tableaux à l'échelon départemental :

Tableau A : J_ Joueurs de plus de 40 ans (V1 et +) au 1er janvier de la saison en cours.

Tableau B : J_ Joueurs de plus de 50 ans (V2 et +) au 1er janvier de la saison en cours.

Tableau C : J_ Joueurs de plus de 60 ans (V3 et +) au 1er janvier de la saison en cours.

Article 5 : Déroulement sportif

Le déroulement de la compétition sera fonction du nombre d'équipes engagées et laissé à la libre discrétion du juge arbitre officiant.

Le placement dans chacun des tableaux est effectué par le juge arbitre désigné pour l'épreuve.

- Les rencontres ont lieu en 5 parties, (4 simples et 1 double)
- Les parties se disputent au meilleur des 5 manches de 11 points.
- La rencontre est arrêtée dès qu'une équipe a remporté 3 parties.
- Chaque équipe est composée de 2 joueurs minimum et de 4 au maximum
- Chacun des 4 joueurs peut être incorporé au double même s'il ne participe pas aux simples.
- Une équipe peut être composée de messieurs, de dames ou être mixte.

- Les joueurs de plus de 60 ans peuvent jouer dans les tableaux A et B.
- Les joueurs de plus de 50 ans peuvent jouer dans le tableau A

la compétition :

Les rencontres ont lieu en cinq parties selon la formule de la coupe suivante : quatre simples et un double. Les parties se disputent aux meilleurs des 5 manches de 11 points (trois manches gagnées) dans l'ordre suivant : AX – BY – Double – AY – BX. La rencontre s'arrête dès qu'une équipe a remporté trois parties.

Dans chaque tableau, les joueurs sont répartis en poule de 3 (ou exceptionnellement 4, pour éviter une ou deux poules de 2 joueurs).

Composition des équipes :

L'association désigne pour chaque équipe 2 joueurs au minimum et 4 au maximum.

Un même joueur ne peut figurer que dans une seule équipe.

Chacun des quatre joueurs peut être incorporé pour le double même s'il ne participe pas aux simples.

Il est possible à deux associations d'un même département de constituer une équipe à la condition que chacune des deux associations n'engage pas une autre équipe dans la même catégorie. Lorsque deux associations constituent une équipe, celle-ci prend le nom des deux clubs et ne peut être composée que de deux joueurs.

Une équipe peut être composée de messieurs, de dames ou être mixte.

Les joueurs de plus de 60 ans peuvent être intégrés dans les tableaux « A » et « B ».

Les joueurs de plus de 50 ans peuvent être intégrés dans les tableaux « A ».

Article 6 : échelon régional

La CVD est qualificatif pour l'échelon régional

Règle utilisée la saison passée : 1 équipe qualifiée par Comité et le reste au prorata de la participation des comités départementaux

Article 7 : droits d'inscription

Un droit de 12 € est demandé à chaque équipe pour le tour départemental.

Article 8 : forfait

Toute équipe ayant déclaré forfait, sans motif justifié, verra le montant de sa participation confisquée par le Comité sans recours possible.